

**Destinataires :** Intervenants et participants au programme CanadaGAP

**Date :** Le 25 janvier 2022

**Objet :** **CanadaGAP annonce de nouvelles options pour la certification non reconnue de GFSI**

CanadaGAP présente deux nouvelles options de certification non reconnues par l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire (GFSI) en réponse aux demandes des intervenants. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, ces options sont disponibles pour les entreprises dont les clients n'ont pas besoin d'une certification reconnue par GFSI.

Vous trouverez ci-dessous les caractéristiques des nouvelles options de certification :

**Option E (non reconnue par GFSI) :**

- Pour les certifications individuelles impliquées dans la production, l'emballage, ou l'entreposage
- Comprend un audit annuel sur place
- Même exigences de salubrité des aliments que l'option C, selon les Guides de salubrité des aliments CanadaGAP
- Le cas échéant, inclut des exigences supplémentaires de GFSI pour le programme de surveillance de l'hygiène des entreprises, la culture de salubrité des aliments, la fraude alimentaire, la protection des aliments, etc.
- La note de passage de l'audit est 95 %
- Lorsque sélectionné pour un audit à l'improviste, le participant au programme recevra un avis de 2 à 5 jours ouvrables de l'auditeur
- Même droits annuels d'adhésion au programme CanadaGAP que l'option C.

**Option F (non reconnue par GFSI) :**

- Pour les certifications individuelles impliquées dans le remballage, le commerce en gros ou le courtage
- Comprend un audit annuel sur place
- Même exigences de salubrité des aliments que l'option D selon les Guides de salubrité des aliments CanadaGAP
- Le cas échéant, inclut des exigences supplémentaires de GFSI pour le programme de surveillance de l'hygiène des entreprises, la culture de salubrité des aliments, la fraude alimentaire, la protection des aliments, etc.
- La note de passage de l'audit est 95 %
- Lorsque sélectionné pour un audit à l'improviste, le participant au programme recevra un avis de 2 à 5 jours ouvrables de l'auditeur
- Même droits annuels d'adhésion au programme CanadaGAP que l'option D.

*CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.*

CanadaGAP continue d'offrir plusieurs options aux entreprises dont les clients ont besoin d'une certification à un programme reconnu par GFSI. Les options CanadaGAP B, C, et D sont reconnues par GFSI par rapport à la dernière version (2020.1) des exigences d'évaluation comparative de GFSI.

CanadaGAP continue également d'offrir les options de certification A1 et A2, qui consistent en un cycle d'audit de quatre ans. L'ajout des deux nouvelles options E et F portera à sept le nombre total de voies disponibles vers la certification CanadaGAP. Pour voir un tableau comparant les différentes options, veuillez visiter [le site Web de CanadaGAP](#).

Pour passer à une autre option de certification CanadaGAP, les participants au programme doivent :

1. **Confirmez d'abord avec vos clients (emballeur, grossiste, transformateur, détaillant, service alimentaire ou autre acheteur) que l'option de certification préférée répondra aux exigences du client.**

Il s'agit d'une première étape cruciale. Les acheteurs établissent leurs propres exigences quant aux options de certification CanadaGAP acceptables pour leurs fournisseurs.

2. Remplissez le « formulaire de changement de statut » sur le site Web de CanadaGAP à l'adresse <https://www.canadagap.ca/fr/> et envoyez-le au bureau de CanadaGAP. Le passage à une autre option de certification peut être initié dès maintenant. Toutefois, les audits pour les nouvelles options de certification seront disponibles à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

---

#### **REMARQUE IMPORTANTE POUR LES ENTREPRISES DE COURTAGE**

*Les entreprises de courtage passeront automatiquement à la nouvelle option F. L'option de certification D (reconnue par GFSI) ne sera plus disponible pour les entreprises de courtage à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. Aucune action n'est requise de votre part.*

---

Si vous avez des questions, veuillez appeler le bureau de CanadaGAP au 613-829-4711 ou envoyez-nous un courriel à l'adresse [info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca).

